# APPROCHES THÉOLOGIQUES DU SACERDOCE MINISTÉRIEL

Depuis quelques années, les prêtres s'interrogent. Dans de nombreuses publications, s'étalent les divers symptômes du « malaise » sacerdotal : découragement devant l'inefficacité du ministère, diversité des options pastorales, inadaptation des structures traditionnelles, etc. Notre propos n'est pas de reprendre toutes ces analyses. Nous voudrions réfléchir sur cette « crise » du sacerdoce contemporain. De quelle crise s'agit-il? Crise de fond ou crise d'exercice? Sans doute, les deux aspects sont-ils toujours liés, mais aussi toujours à distinguer. A notre époque, nous serions tentés de passer trop vite d'une remise en cause moins profonde à une remise en cause radicale, qui nous priverait des moyens de résoudre la crise. Si l'exercice du ministère sacerdotal mérite une critique lucide, faut-il pour autant en conclure que le prêtre lui-même est en question? Nous ne saurions aller jusque-là. Les remises en cause, aussi nécessaires qu'elles soient, ne doivent pas provoquer de désintégration en chaîne, mais bien plutôt assurer plus profondément un ressourcement spirituel et pastoral. Sans nier les difficultés des prêtres et leurs souffrances, nous nous tournerons vers l'aspect salutaire de cette crise contemporaine : stimulé par elle, nous puiserons dans le trésor inépuisable de la foi de l'Eglise et nous découvrirons l'Esprit-Saint toujours à l'œuvre pour susciter le Renouveau.

Certes, pour prétendre à une étude sérieuse, il faudrait analyser les causes prochaines du malaise sacerdotal<sup>1</sup>. Un

<sup>1.</sup> Nous renvoyons aux articles et aux livres qui, depuis trois ou quatre ans, parlent du prêtre et de la crise du sacerdoce contem-

inventaire très bref nous les rappellera : évolution des rapports entre l'Eglise et le monde, approfondissement de la théologie de l'épiscopat, promotion du laïcat apostolique, processus de sécularisation de la société, désacralisation de l'existence humaine, invasion du phénomène de l'athéisme des masses. Tout cela a été dit, et nous aurons à en tenir compte. Il conviendrait d'y ajouter encore deux remarques. La première concerne l'Eglise en elle-même : les difficultés actuelles du prêtre, qui sont peut-être pour une part la conséquence de l'enseignement des séminaires avant 1950 (on craint le « mythe » du personnage), apparaissent plus profondément comme le point de sensibilité d'une autre crise plus générale, à savoir la crise du langage chrétien dans le monde d'aujourd'hui. Ce sera l'œuvre des décades à venir : constituer un langage de la foi, qui soit le langage de la vie des hommes transfigurée par le Christ. La seconde concerne le monde d'aujourd'hui et son évolution : par suite de la prise de conscience universelle des grandes mutations contemporaines, les positions « acquises » (qu'elles soient doctrinales ou pastorales) semblent toutes menacées par la relativité qu'y introduit le point de vue historique. La contingence s'installe partout, avec sa fragilité. La relativité historique se mue en relativisme. Rien d'étonnant à ce que le prêtre soit lui aussi l'objet d'une critique de ce genre, tendant à en faire un personnage d'un autre âge.

Nous n'avons pas voulu nous cacher la noirceur du tableau, mais cette noirceur même nous appelle à cerner le visage du prêtre en traits de lumière. Dans les réflexions qui vont suivre, nous essayerons d'aborder notre problème avec une double attention : une attention au dépôt de la foi, d'où nous vient la Lumière, car nous ne saurions nous contenter d'une simple analyse sociologique ; une attention au monde présent, car c'est

porain. Nous en sommes largement tributaire. Et nous nous permettons de rappeler notre contribution à ces analyses: « Réflexions sur le sacrement de l'Ordre », dans Vocations sacerdotales et religieuses, juillet 1964, p. 323-362; A. BRUNOT, X. DE CHALENDAR et H. DENIS, Prêtres pourquoi?, Paris, Ed. ouvrières, 1965.

pour lui que brille cette Lumière. Si, malgré l'incompétence de leur auteur, ces pages sont avant tout une recherche théologique, nous osons espérer qu'elles témoigneront de l'esprit du Concile de Vatican II. Il n'y a pas de renouveau pastoral durable, sans appui doctrinal<sup>2</sup>.

#### I. LA NATURE ET LA SPÉCIFICITÉ DU MINISTÈRE SACERDOTAL

Lors de la discussion conciliaire sur le ministère et la vie des prêtres, deux conceptions se sont affrontées, qui représentent deux attaques — ou si l'on veut deux défenses — du ministère hiérarchique.

Pour les uns, qui se prévalent du vocabulaire scripturaire (si important dans le dialogue œcuménique), le ministère sacerdotal est défini par sa nature fonctionnelle. Nous retrouvons là tous les développements suscités par le Concile sur le ministère comme service du Peuple de Dieu. Mais — et c'est ici que commence l'attaque — une telle conception ne nous conduit-elle pas à un « fonctionnalisme » du sacerdoce ministériel, qui vide pratiquement ce dernier de toute transcendance ou du moins le prive de son orientation théocentrique ?

Pour les autres, qui sont fidèles à toute une tradition spirituelle, le prêtre est essentiellement défini par sa consécration, qui le configure au Christ grand Prêtre éternel. Nous retrouvons là une tradition dont la « mystique » très haute a fortement marqué le clergé jusqu'à ces dernières années. Mais, diratt-on — et c'est ici que naissent les objections — la consécration ainsi conçue ne va-t-elle pas placer le prêtre au-dessus de la sainteté objective commune reçue dans le baptême? A supposer qu'il en soit ainsi, ne risque-t-on pas de définir le prêtre comme un personnage qui se suffit en lui-même, alors qu'il est essentiellement ordonné à l'Eglise par son ministère?

<sup>2.</sup> Nous n'envisageons pas ici de présenter une mise en œuvre de l'apport conciliaire. Celle-ci exigera des années et suscitera de nombreuses initiatives et de nombreux ouvrages théologiques. Mais, plus d'une fois, nous aurons à nous référer à la Constitution Lumen Gentium (sigle LG) sur l'Eglise et au Décret Presbyterorum Ordinis (sigle PO) sur le ministère et la vie des prêtres.

Nous voudrions garder à l'esprit ces deux versants ou ces deux flancs de la théologie du ministère, pour nous demander s'il n'y a pas une ligne de crête à trouver. On éviterait ainsi de stériles oppositions et l'on récupérerait la part de vérité de chacune des positions. Certes, une telle ligne de crête ne se laisse pas trouver comme par enchantement ou par un heureux hasard. Pour la dessiner avec sûreté, il faudrait en réalité parcourir toute la tradition théologique et la vie de l'Eglise, depuis les sources bibliques jusqu'à Vatican II. Comme on ne saurait y songer, force nous est bien de risquer une esquisse, dont on peut seulement espérer qu'elle s'inspirera de cette tradition ecclésiale, comprise à la fois dans son unité et sa diversité.

#### Le principe fondamental

Pour le dire en bref, nous croyons que le problème du sacerdoce contemporain est tributaire de toute la redécouverte théologique de ces dernières années : autrement dit, la théologie du sacerdoce, comme la théologie de la foi, du « salut des infidèles », des sacrements ou des missions, doit retrouver sa dimension ecclésiologique. La constitution Lumen Gentium est, avec la constitution sur la Révélation, le point de rassemblement de toute l'œuvre conciliaire, parce qu'elle est précisément une constitution sur l'Eglise. Pour éclairer le ministère sacerdotal, il faudra donc faire comme la constitution conciliaire, c'est-à-dire le considérer dans sa dimension ecclésiale. Plus exactement, il faudra nous situer au point de rencontre de la christologie et de l'ecclésiologie. En d'autres termes, c'est le rapport Christ-Eglise qui, à la lumière de l'Esprit saint, doit éclairer la signification profonde du sacerdoce ministériel, en decà de toute réalisation particulière de ce ministère et de toute fonction hiérarchique définie par des pouvoirs.

Ce rapport du Christ à son Eglise est identiquement, selon saint Paul, le rapport de la Tête au corps ecclésial. On ne saurait pas plus en détruire l'unité (Tête-corps) qu'en effacer la distinction. Tout le corps est « du Christ », sans être confondu pour autant avec la personne du Christ ressuscité. Mais le corps ne peut se construire que par son union vitale avec le Christ qui le fait grandir par la grâce de son Esprit : c'est précisé-

ment l'Eglise. S'il n'en était pas ainsi, ou bien l'on réduirait la présence du Christ à une espèce d'habitation diffuse au sein de l'humanité des hommes ; ou bien, à l'inverse, on considérerait le Christ céleste comme séparé de cette institution terrestre qu'est l'Eglise, institution destinée seulement à proclamer l'attente du Retour du Christ au dernier jour.

Ces quelques réflexions peuvent permettre déjà de comprendre l'existence d'un sacerdoce hiérarchique, qui ne repose pas seulement sur l'appartenance baptismale à l'Eglise; en effet, ce sacerdoce ministériel repose d'abord et avant tout sur un sacrement spécial, reçu par l'imposition des mains<sup>3</sup>. Ce sacrement n'est pas destiné à tous, mais seulement à quelques-uns qui auront de ce fait à jouer un rôle essentiel dans la manifestation de ce rapport entre le Christ et son Eglise. Tous sont appelés au baptême, sinon l'on contredirait l'universalité du Salut acquis par le Christ. Quelques-uns seulement sont appelés au ministère sacerdotal: mais il est clair alors que ce sacrement reçu ne peut l'être que pour l'Eglise, précisons encore: ce sacrement n'est reçu que pour la constitution visible de signe de l'Eglise en ce monde et, par conséquent, pour l'accomplissement de sa mission<sup>4</sup>.

Il est donc possible de répondre au « pourquoi », c'est-àdire à la question tenace qui habite la conscience de tout ministre du Christ: pourquoi un ministère hiérarchique? la réponse serait celle-ci: s'il y a un ministère hiérarchique dans l'Eglise, c'est pour signifier, de façon efficace, dans l'œuvre ecclésiale et pour toute l'œuvre ecclésiale la primauté de la grâce et de l'action du Christ, par son Esprit. Cette réponse devrait pouvoir à la fois rendre compte et être à la source des ministères les plus divers. Mais, à peine l'a-t-on

<sup>3.</sup> Cf. PO, n° 2. Pour tout ce qui a été dit ci-dessus, voir LG, c. III.

<sup>4.</sup> Cf. PO, n° 2 : « Le Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps,... a établi parmi eux des ministres... La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps ».

écrite qu'elle demande explication. Nous avons parlé de signe, car si le rôle du ministère ne s'effectuait pas selon le mode du signe, nous ne serions plus dans le domaine sacramentel et nous ne pourrions plus saisir l'action du Christ lui-même à travers celle de son ministre. Mais nous avons parlé d'efficacité, pour qu'il soit bien clair aussi que l'action des ministres n'est pas un pur symbole de l'action de l'Eglise; il s'agit bien d'une action originale (quoique n'ayant pas la même teneur en tous points), par laquelle le Seigneur livre ses propres dons à son Peuple saint.

On remarquera le paradoxe très riche d'une telle situation : ce sont des « membres » de l'Eglise, en effet, et non des hommes tombés du ciel, qui sont aptes à signifier cette grâce du Christ pour son Eglise. La condition « sacramentelle » du ministre, si l'on peut dire, ne l'arrache aucunement à la condition ecclésiale. On comprend aisément, dans cette perspective, que le prêtre (ou l'évêque) ne puisse jamais être appelé médiateur. Outre le fait qu'il n'y aura jamais qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, à savoir le Christ, on comprend que les ministres ne sont pas des médiateurs entre le Christ et les chrétiens. L'idée d'une « médiation en chaîne » est absente de la théologie chrétienne, comme si l'on devait intercaler une cascade d'êtres intermédiaires entre Dieu le Père et les chrétiens. selon la tendance du gnosticisme. La médiation unique du Seigneur Jésus est le gage de l'intériorité de sa présence au cœur de l'Eglise, tout comme elle est le signe mystérieux de l'intériorité du Fils au Père, dans l'unité de l'Esprit<sup>8</sup>. Le ministère hiérarchique n'échappe pas à la loi de cette médiation unique: bien au contraire, il la sert et il la met en œuvre au sein du Peuple de Dieu : quand un ministre agit dans l'Eglise. c'est toujours pour l'Eglise et c'est toujours au nom du Christ en personne, qui ne cesse de la maintenir dans la foi, de la

<sup>5.</sup> On reconnaîtra ici aisément la théologie johannique de l'Eglise. Pour saint Jean, l'habitation du Christ au cœur de ses disciples est la conséquence inouïe et merveilleuse de l'habitation réciproque du Père dans le Fils et du Fils dans le Père.

sauver et de la conduire vers la gloire, comme une Epouse immaculée.

#### Un ministère de l'Esprit ou de la Mission

On reproche parfois à la théologie catholique de ne pas parler de l'Esprit saint. A vrai dire — et tout en tenant compte des efforts qu'elle doit accomplir sur ce point — la théologie catholique parle de l'Esprit chaque fois qu'elle parle du Christ dans son Eglise. Dès lors, en effet, qu'il s'agit d'une action du Christ pour son Eglise, l'Esprit est à l'œuvre. Toute la doctrine paulinienne de l'adoption filiale serait à rappeler ici; et c'est précisément une doctrine ecclésiologique. Mais ce qui intéresse notre propos, c'est de constater que le sacrement reçu par les ministres hiérarchiques, au service de l'Eglise, peut être précisément appelé le sacrement de l'Esprit saint pour la croissance et l'édification du Corps du Christ: tel est, semblet-il, le sens le plus profond de l'imposition des mains reçue dans l'ordination sacramentelle.

S'il en est ainsi, le point de vue de la Mission ne saurait être surajouté à une théologie du sacerdoce ministériel. De même que pour le mystère de l'Eglise, le point de vue de la Mission est intrinsèque au ministère hiérarchique. L'Esprit saint, disions-nous, est à l'œuvre dans l'action ecclésiale ; il est essentiellement Celui qui témoigne de l'envoi du Fils par le Père, pour le Salut des hommes. L'œuvre du ministère ne peut être considérée comme statique, pas plus que celle de l'Eglise, comme s'il suffisait de construire, dans une portion de monde, une espèce d'enclos qui serait l'Eglise ou encore « le lieu du divin » : on reconnaît là le danger de toute ecclésiologie qui se limite à son aspect institutionnel et qui, du même coup, risque de confondre les pouvoirs du ministère avec une puissance du monde. Mais, au contraire, l'œuvre du ministère est essentiellement dynamique : elle doit faire exister, au cœur du monde, le signe irrécusable du Christ-Envoyé qui, par son Esprit, veut se communiquer à tous les hommes. Le ministère sacerdotal est donc toujours le ministère de l'Esprit saint, qu'il s'agisse de la messe, de la catéchèse, de l'action apostolique ou de la simple présence fraternelle au milieu des hommes. Ce ministère, parce qu'il est hiérarchique et reçu par sacrement, ne s'oppose pas au ministère plus général de tout le Peuple de Dieu; il est à son service, afin que l'Esprit saint, au cœur de l'Eglise qui construit son signe visible dans le monde, soit vraiment reconnu et livré comme ce qu'il est, c'est-à-dire l'Esprit du Christ Jésus<sup>6</sup>.

Un ministère pour l'Eglise, avec la garantie de la fidélité du Christ

Jusqu'ici nous n'avons fait que déployer les implications de l'unique principe fondamental, affirmé plus haut. Nous pouvons y revenir encore, ne serait-ce que pour en dégager un nouvel aspect qui marquera mieux la spécificité du ministère hiérarchique. Nous avons déjà fait remarquer que ce ministère n'est pas pour tous, ou plus exactement que tout le monde n'y est pas appelé comme pour le baptême. C'est bien la preuve que ce ministère ne concerne pas l'individu comme membre de l'Eglise, mais qu'il est ordonné au signe visible de la communauté ecclésiale au milieu du monde. Si, d'autre part, un tel ministère est conféré par sacrement (et non pas par une délégation), c'est la preuve qu'il concerne l'Eglise tout entière d'une facon tout à fait essentielle. Le ministre du Christ est donc quelqu'un qui a reçu en lui quelque chose qui n'est pas pour lui : tout son être de chrétien va être polarisé par le signe qu'il doit donner à l'Eglise, au nom du Christ. Agnoscite quod agitis, soyez conscients de ce que vous faites, dit notre pontifical romain. Le quod agitis est bien la preuve d'un signe actif, d'un ministère qui opère. Pour plagier la formule de saint Léon à propos du baptisé (agnosce, o christiane, dignitatem tuam, sois conscient, chrétien, de ta dignité),

<sup>6.</sup> Ce développement trop rapide sur la Mission peut éclairer la réflexion de l'Eglise sur le ministère des premiers Apôtres, tel qu'on le trouve décrit dans l'Ecriture. Les Apôtres sont présentés essentiellement comme les « envoyés du Christ ». Un tel envoi ne contredit en rien la fonction cultuelle de l'épiscopat monarchique (comme on le trouve à la fin du 11e siècle par exemple). L'Apostolat, comme le Culte, relève de cette place privilégiée du ministère, dans le rapport Christ-Eglise.

on ne dira pas aux ministres du Christ: Agnoscite quod estis, soyez conscients de ce que vous êtes : ce serait laisser croire que l'ordination leur a conféré un nouveau baptême. Mais ce quod agitis indique clairement que la « consécration » reçue par le ministre l'ordonne à son action pour l'Eglise; elle lui dit que cette action ne peut venir que de Dieu, auteur de tous dons : en même temps, elle lui rappelle que l'œuvre du ministère se perd en quelque sorte dans l'œuvre du Christ pour son Eglise. Certes, tous les chrétiens collaborent à la constitution du signe visible de l'Eglise; mais le ministre est le seul à pouvoir s'en porter garant au nom du Christ lui-même; et cela par vocation et par consécration. Partout où il est, il porte le signe de la fidélité du Christ à son Eglise. Nous sommes bien en plein théocentrisme, mais un théocentrisme ministériel qui « décentre » le ministre, le détache de lui-même et le met tout entier au service de l'Eglise pour la gloire de Dieu. Pour le dire en passant, on peut saisir par là ce qui manque aux communautés chrétiennes ou aux églises qui n'ont pas de ministère hiérarchique : ce signe irrécusable de la fidélité du Christ à son Eglise en est absent, et il faudra le compenser par d'autres signes « majorés » (comme l'Ecriture, l'Apostolat des Apôtres, la foi subjective...), ce qui menace toujours plus ou moins gravement l'équilibre ecclésiologique.

Cette réflexion nous conduit à un des « points forts » du ministère sacerdotal : la célébration eucharistique. La fonction eucharistique, dont le ministre est le célébrant in persona Christi, éclaire en effet toute l'œuvre du ministère, car elle en est la source et le sommet. C'est bien le ministre qui préside, mais c'est tout le Peuple qui célèbre. Cette œuvre du ministère mérite les qualificatifs suivants qui découlent de sa nature même : elle est théocentrique (car tout s'y accomplit comme une offrande au Père, tant par l'exercice du sacerdoce du Peuple que par celui du sacerdoce ministériel) : elle est christocentrique (car le Christ en est l'acteur premier, signifié par le ministre, et les fidèles les acteurs seconds dans l'acte même

<sup>7.</sup> Cf. Constitution De sacra liturgia, nº 10; cf. PO, nº 5, 13, etc...

du Christ); elle est « spirituelle » (c'est l'œuvre de l'Esprit saint, l'âme du Corps mystique du Ressuscité); elle est enfin ecclésiale (puisque l'œuvre ministérielle ne peut en aucune manière se réduire au profit que le ministre en tirerait pour lui seul).

Sans l'avoir dit, nous n'avons jamais cessé, au cours de ces premières réflexions, de parler du caractère sacramentel recu dans l'ordination. La théologie du caractère ministériel ne peut être pensée dans la même ligne que celle du baptême ou de la confirmation. On serait conduit à faire du sacerdoce ministériel un super-baptême. Mais ce caractère « particulier » a un sens ecclésiologique qui marque profondément le ministre et lui impose des exigences propres, auxquelles il ne saurait se dérober sans porter atteinte à son rôle essentiel dans l'Eglise<sup>8</sup>. Partout où ce ministre rencontre des hommes, partout où il annonce Jésus-Christ et le livre dans les mystères. il recoit en même temps la grâce d'assurer aux hommes la fidélité du Christ qui ne revient jamais sur ses dons. Il fait l'expérience de cette fidélité, qui reflue sur lui et qui lui rappelle que la sainteté du Christ traverse sa misère et sa faiblesse de serviteur. L'alliance du Christ avec son Eglise a été scellée une fois pour toutes dans le sang de la Croix et dans le Corps livré pour la multitude. Le ministre du Christ porte en lui le signe de cette alliance; mais elle n'est pas pour lui, il est chargé de convoquer le Peuple des croyants pour lui livrer le Pain de la vie éternelle et le Calice de l'éternel salut

# II. LES STRUCTURES DU MINISTÈRE HIÉRARCHIQUE

Jusqu'ici nous n'avons pas parlé explicitement du prêtre. Nous l'avons fait volontairement. Il faut, en effet, justifier l'existence d'un ministère hiérarchique dans son principe même, avant d'entrer dans le détail de ce ministère et d'en décrire la structure.

<sup>8.</sup> Le Décret sur les prêtres a fortement souligné ces exigences, en montrant qu'elles découlent du ministère reçu; cf. PO, n° 12 à 14 en ce qui concerne la sainteté spécifique du prêtre; n° 15 à 17 en ce qui concerne les exigences spirituelles particulières.

On se pose parfois une question qui est peut-être un faux dilemme : le prêtre est-il du côté de l'évêque ou du côté du Peuple de Dieu ? Pour répondre à une telle question et pour la dépasser, il faut se rappeler que le mystère de la hiérarchie dans l'Eglise a comme deux faces inséparables : l'une, tout entière tournée vers le service du Peuple de Dieu (c'est la structure fondamentale), et l'autre, significative d'une différenciation à l'intérieur même de l'Ordre ministériel (ce sont les structures hiérarchiques proprement dites).

#### La structure fondamentale : le service d'un Peuple

Nous n'aurons pas à développer longuement ce point, puisqu'il a constitué le fond même de notre première partie. On sait que cette finalité propre du ministère hiérarchique comme service du Peuple de Dieu est une des acquisitions les plus importantes de Vatican II. La répartition des chapitres de la constitution *Lumen Gentium* est, à elle seule, un enseignement : la théologie du Peuple de Dieu précède la doctrine sur la hiérarchie; c'est là le signe évidemment voulu de l'affirmation selon laquelle l'ontologie de grâce précède dans le domaine spirituel, les moyens par lesquels cette grâce est transmise<sup>9</sup>.

Il est inutile de revenir sur cette doctrine, très souvent commentée depuis quelques mois. Pour apaiser les craintes de ceux qui redoutaient un « démocratisme » ecclésial, il est bon de redire que cette doctrine du « service » ne porte aucune atteinte à la réalité de l'autorité hiérarchique, reçue du Christ lui-même : précisément, cette autorité est à l'image de celle du Seigneur, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.

Arrêtons-nous seulement à une conséquence qui peut avoir une certaine importance dans les années à venir. On a pris l'habitude de parler depuis quelque temps d'un couple théologique, qui a fait fortune : sacerdoce-laïcat. La formule est heureuse lorsqu'on se situe au niveau de la distinction clas-

<sup>9.</sup> Cf. LG, c. II et III. On retrouve le même mouvement de pensée dans PO, au début du n° 2, sur la nature du presbytérat.

sique du spirituel et du temporel. Mais les développements ecclésiologiques de Vatican II nous ont appris à parler aussi du « sacerdoce » du Peuple de Dieu, et par conséquent du sacerdoce des laïcs. De plus, le mot « laïcat » peut avoir deux sens distincts: dans un sens restreint, ce mot désigne la condition « mondaine » ou temporelle, à laquelle appartient tout homme venant en ce monde et dont on ne peut se détacher que pour des raisons particulières; dans le sens large, qui est aussi le sens biblique, le mot « laïcat » évoque plutôt l'ensemble du Peuple de Dieu. Dans ce second cas, on peut et on doit dire que les ministres font partie du laïcat10. Une telle conséquence n'est pas à négliger : elle nous empêche de partir d'une séparation ou d'une opposition pour parler des prêtres ou des évêgues dans leur relation aux fidèles. Ceux qui sont au service du Peuple de Dieu n'ont pas pour autant quitté ce Peuple. Faute de saisir cette réalité, on pose toujours le problème du prêtre à partir d'un dualisme, que l'on cherche en vain à réduire. Ou bien, l'on sera toujours plus ou moins prisonnier de la suppléance : sous prétexte qu'un laïc peut faire la plupart des choses accomplies par un prêtre, on partirait à la recherche illusoire de ce « petit reste », qui serait alors du « sacerdotal pur ». Mais, si vraiment les ministres ne sont pas exclus du Peuple de Dieu, il est essentiel que ministres et fidèles opèrent ensemble la même œuvre ecclésiale, bien que ce ne soit pas au même titre. La messe ici encore reste le type de cette action commune : un seul préside au nom du Christ, tous célèbrent, et c'est un seul Peuple en prière.

Les structures hiérarchiques : l'Ordo et son sens

Si la hiérarchie est service du Peuple de Dieu, elle n'en apparaît pas moins sous la forme bien déterminée d'un mi-

<sup>10.</sup> Notre intention n'est pas de nier l'intérêt du mot laïcat ou plutôt du mot laïc pour désigner la condition temporelle. Mais nous voudrions seulement rappeler que cette détermination (acquise sous l'influence de l'autonomie légitime du temporel) est une détermination seconde. Autrement dit, une telle manière de parler laisse intacte l'unité originelle de l'Eglise comme Peuple de Dieu, unité qui est d'ailleurs comme le reflet de l'unité foncière de l'œuvre de Dieu et de son dessein accompli depuis la Création jusqu'au Christ.

nistère à trois degrés : épiscopat, presbytérat, diaconat. Avant d'aller plus loin, il pourrait être bon de se demander pourquoi il en est ainsi.

La question n'est pas oiseuse. Elle nous renvoie, en effet, à sa manière, à l'historicité même du christianisme. Autrement dit, les structures hiérarchiques de l'Eglise ne peuvent pas ne pas être marquées par leur origine historique : épiscopes, presbytres, diacres, tous ces mots sonnent à nos oreilles comme des mots chargés d'histoire et de civilisation. Si le christianisme était un mythe, constamment remanié par l'évolution des humanismes, il présenterair une plasticité sans doute plus souple. Mais notre « Ordre » hiérarchique chrétien est lui-même marqué par la contingence historique de son apparition. Mutatis mutandis, il en est de la hiérarchie comme de l'Ecriture et comme de nos sacrements chrétiens : tous portent la marque indubitable de l'historicité du Christ lui-même. Mais, c'est justement au cœur de ces formes historiques contingentes que la foi chrétienne trouve la transcendance spirituelle et proprement divine du Salut. Dès lors, il nous faudra toujours « traverser » ces formes historiques, sans jamais nous en passer, pour y découvrir non seulement leur signification religieuse, mais encore les actes par lesquels le Christ éternellement actuel vient à nous

Tel est l'ordo hiérarchique, avec ses trois degrés : à travers les déterminations contingentes, le mystère de la hiérarchie nous livre les dons du Christ et s'exerce comme un service de la mission et de la catholicité de l'Eglise. Nous laisserons de côté l'épiscopat tout à fait privilégié en raison de la succession apostolique. Mais nous remarquerons seulement que la sacramentalité et la collégialité de l'épiscopat ne sont pas sans conséquences sur la signification du presbytérat. Si toute la mission de l'évêque est « sacramentalisée » (et non pas seulement le culte), les prêtres, comme collaborateurs de l'évêque, partagent — à leur degré subordonné — cette même mission, au service de l'Eglise. Si l'ordo episcoporum a reçu une responsabilité commune à l'égard de l'Eglise universelle, l'ordo presbyterorum ne peut coopérer à l'épiscopat sans tenir

compte de cette dimension de catholicité qui marque tout le ministère du prêtre.

Bien des remarques seraient à faire ici, en ce qui concerne cette démultiplication et cette diversification de la tâche épiscopale par le ministère des prêtres. Il est même probable que l'histoire de l'Eglise ne nous a pas fait connaître encore toutes les formes possibles de cette coopération presbytérale à la mission des évêques, unis au Pape, Tête de leur collège. Ce qui est clair du moins, c'est que cette œuvre du ministère est toujours unifiée en son principe par la volonté du Christ lui-même, dans l'unité même de l'épiscopat, pour le service de l'Eglise Une. Ce qui est sûr également, c'est que cette œuvre des prêtres, dans sa diversité même, conduit toujours au Seigneur Universel, pour que soit construit visiblement, dans le monde, le signe de l'Eglise Catholique. Voilà pourquoi les prêtres, comme les évêques, ont le pouvoir et la grâce de célébrer, in persona Christi, l'eucharistie : célébrer les mystères de la mort et de la résurrection du Seigneur, c'est apprendre à mourir à soi-même, à s'effacer devant la Présence salutaire de Celui à qui nous sommes tous, comme Lui-même est à Dieu11.

# III, LES FONCTIONS HIÉRARCHIQUES

Nous avons attendu longtemps avant de parler des fonctions du prêtre. On a compris pourquoi. La « matière » d'une fonction hiérarchique, c'est-à-dire ce que le prêtre a pouvoir

<sup>11.</sup> Nous sommes bien conscient du caractère partiel de nos remarques. Il aurait fallu parler de la fraternité et de la coopération des prêtres entre eux (par exemple, dans le presbyterium local); le Décret sur les prêtres parle de fraternité sacramentelle, en la fondant sur la mission reçue (cf. PO, n° 8 et les deux allusions à la concélébration, n° 7 et 8).

Il faudrait aussi parler du diaconat. La prudence nous invite à attendre des réalisations concrètes, sur lesquelles la théologie réfléchira. Sans aucun doute, l'exercice du diaconat nous aidera à prendre une conscience plus vive de la diversification de la tâche épiscopale. En outre, elle nous aidera à dépasser le couple « sacerdoce-laïcat », pour être plus attentif au rôle des ministères hiérarchiques au sein du Peuple de Dieu.

de faire, ne peut suffire à rendre compte de toute la signification du ministère. Il y a toujours un « en deçà » des fonctions qui justifie le ministre du Christ et son existence même.

Notre propos ici n'est pas de répéter ce que l'on trouvera dans le décret sur les prêtres, en ce qui concerne les fonctions hiérarchiques; le texte conciliaire en parle avec abondance<sup>12</sup>. Nous réfléchirons donc plus spécialement sur deux problèmes particuliers en raison de leur urgence et de leur importance.

## La répartition et l'équilibre des fonctions.

On n'a jamais fini de connaître la richesse des fonctions du ministère. Certes, on avait pu croire que le prêtre c'est celui qui dit la messe, fait le catéchisme, va visiter les pauvres et les malades, transmet le pardon de Dieu, etc. Une certaine image du prêtre en est résultée que l'on a pu croire immuable. Cette image a peut-être besoin d'être redessinée, au cœur d'un monde plein de changements. La théologie redécouvre avec plus de profondeur, du même coup, les trois dimensions de la fonction hiérarchique : annonce de la Parole, don des sacrements, pastorat d'un Peuple. Elle essaye même de faire correspondre cette triple fonction à la triple titulature du Messie : Jésus-Christ, Prophète, Prêtre et Roi. Une telle réflexion ne peut qu'être féconde, à condition qu'on la soumette à une réalité plus fondamentale encore, celle de la Médiation du Christ, qui est la grande nouveauté du Nouveau Testament.

Une fois assuré cet arrière-fond, nous pouvons proposer quelques remarques. Tout d'abord, il faut s'attendre à ce que le prêtre de demain ne puisse assurer toute la diversité des fonctions presbytérales : sa situation, sa spiritualité et même la mission reçue le consacreront (comme cela s'est déjà vu, au cours de l'histoire) plus particulièrement à une fonction hiérarchique prépondérante. S'il en est ainsi — et il en est déjà ainsi, particulièrement dans la collaboration de plus en plus nécessaire entre prêtres séculiers et prêtres religieux —,

<sup>12.</sup> Cf. PO, nº 4, 5 et 6.

l'équilibre du prêtre exige une union étroite avec les autres prêtres, et particulièrement avec les prêtres qui ont des formes différentes de ministère. C'est l'unité de la mission de l'Eglise qui est en jeu.

Cette remarque en appelle une autre. Le prêtre pourrait être tenté aujourd'hui, en effet, devant les difficultés et l'insuccès d'une fonction sacerdotale, de chercher des voies ouvertes dans une autre fonction, qu'il s'agirait de défricher d'ailleurs légitimement. Pour parler concrètement, le prophétisme serait pour le prêtre la manière de compenser un cultualisme périmé. Ce qui est en question ici, ce n'est pas seulement l'unité entre prêtres, mais ce qui en est inséparable : l'unité intérieure du prêtre lui-même. En d'autres termes, jamais une fonction sacerdotale particulière ne devrait être choisie comme pôle exclusif de l'activité du prêtre. Bien que tel prêtre soit obligé de passer la majorité de son temps à telle fonction (par exemple, l'apostolat ou le culte), jamais cette fonction ne devrait s'exercer sans que les autres lui soient intérieurement présentes. Un ministre du culte, qui ne se soucierait plus de l'exigence d'évangélisation impliquée par les sacrements, fausserait le sens du sacrement lui-même. Un prêtre, soucieux d'apostolat direct ou d'animation de laïcs militants, qui ne « vivrait » pas au cœur de son ministère la dimension sacramentelle de toute l'œuvre ecclésiale, finirait par fausser le sens de l'apostolat lui-même. On en dirait autant de la catéchèse, dans son rapport aux deux autres fonctions.

Il n'y a donc pas de prêtre isolé: il y a un ordo presbyterorum, c'est-à-dire un ordre des prêtres coopérateurs de l'épiscopat. Mais cette unité radicale des prêtres entre eux n'est pas seulement une addition de responsabilités diverses et étrangères les unes aux autres; elle doit devenir intérieure à l'esprit de chaque prêtre, afin que dans le corps hiérarchique, comme dans le Corps ecclésial tout entier, nous soyons membres les uns des autres. Une telle attitude peut aider à rattraper bien des retards, maintenir l'espérance de bien des prêtres jugés dépassés, et réduire bien des sectarismes. Plus les prêtres

seront divers, par leur ministère même, plus ils risqueront de s'ignorer, mais aussi plus ils découvriront de la richesse et de la joie, s'ils sont partie prenante des soucis et des découvertes de leurs frères<sup>13</sup>.

## L'amplitude des fonctions hiérarchiques

La déchristianisation ne date pas d'hier. C'est un fait pourtant que la conscience que l'on en a prise de façon massive peut se situer en gros au milieu du xx° siècle. On comprend que ce phénomène trouble et désoriente non seulement les fidèles mais surtout les prêtres. Ces derniers ont été formés dans une perspective de chrétienté — mais qui jetterait la pierre à leurs éducateurs? Cette formation n'était pas exempte pour autant de dynamisme apostolique. Cependant l'ensemble des structures ecclésiales, la spiritualité sacerdotale et même la théologie du Pontifical d'ordination ne prédisposaient pas les prêtres à se trouver à l'aise dans un monde où l'apostolat du prêtre ressemblerait plus à celui des premiers Apôtres qu'à celui du clergé du moyen âge.

L'élan conciliaire a placé au premier plan de la théologie de l'Eglise sa nature missionnaire. Si le Concile a pu agir ainsi, c'est bien la preuve qu'il n'y a jamais de « commencement absolu » en christianisme et donc que les générations précédentes ont su transmettre la source d'un authentique dynamisme apostolique. Il n'empêche que beaucoup de pasteurs sont désorientés parce que la forme de leur ministère ne peut plus être celle qu'ils ont connue jusqu'ici. On croirait facilement, par exemple, que la découverte un peu soudaine d'une désaffection importante des pratiques sacramentelles laisse le prêtre pratiquement impuissant devant son Peuple. L'habitude d'un certain style de vie fait penser qu'« il n'y a plus rien à faire », au moment même où sans doute il y a tout à faire.

<sup>13.</sup> Nous renvoyons ici encore au Décret sur les prêtres, PO, nº 8. Nous laissons de côté un problème capital : celui de l'organisation concrète du *presbyterium* et des moyens qui permettront un exercice efficace de cette responsabilité commune.

Ce « tout à faire » sera, très certainement, accompli par la charité, qui est l'âme de tout ministère. Mais la charité n'exclut pas la réflexion, et en particulier une intelligence plus profonde du rôle que l'on doit jouer. Il en résulte en outre un équilibre bienfaisant, qui remédie à bien des découragements. De quoi s'agit-il donc? Essentiellement de redécouvrir l'amplitude immense des fonctions sacerdotales, fonctions que l'on avait cru destinées uniquement au peuple chrétien. Or, les fonctions hiérarchiques du prêtre vont aussi loin que va la vie de l'homme et de tous les hommes<sup>14</sup>.

Etre prêtre, ce n'est pas seulement baptiser et célébrer l'eucharistie; mais c'est aussi découvrir, dans la vie des hommes, les chemins qui constituent comme autant d'approches pré-sacramentelles. Une Eglise catéchuménale (car c'est toute l'Eglise qui est concernée) fera sûrement découvrir au prêtre les ramifications nombreuses de son ministère sacramentel dans la vie la plus quotidienne et la plus « temporelle ».

Etre prêtre, ce n'est pas seulement prêcher ou faire le catéchisme; mais c'est aussi, en union avec le peuple chrétien, établir un dialogue avec ceux dont on a la charge, chrétiens ou non; c'est encore participer à l'éveil de la foi dans le cœur des hommes, à propos des problèmes fondamentaux qui les conditionnent, les oppriment ou leur apportent une promesse de libération. Le voyage du pape à l'O.N.U., pour exceptionnel qu'il soit, ne l'est pas dans la mesure où un ministre du Christ parle aux hommes de bonne volonté le langage de l'évangile.

Etre prêtre, ce n'est pas seulement régir un « troupeau » chrétien, avec toutes les institutions qui prolongent la communauté ecclésiale; mais c'est aussi tenir compte de la présence invisible des non-chrétiens au moment même où l'on est le pasteur des chrétiens. Dans un monde marqué par le poids de l'opinion publique et par la rapidité des communications,

<sup>14.</sup> Nous renvoyons ici pour plus de détail aux textes déjà cités, où nous avons développé ce point.

le style d'une communauté chrétienne est par lui-même révélateur d'une certaine « position » du christianisme vis-à-vis du monde moderne. La déclaration conciliaire sur la Liberté religieuse ne sera pas seulement un texte, fût-il beau; elle sera en fait vécue et « vérifiée » par le style de vie des chrétiens et par l'attitude des prêtres.

Bref, il ne s'agit pas d'abandonner le troupeau des fidèles, avec armes et bagages, et de « passer aux barbares » d'une facon qui serait plus ou moins romantique. Il s'agit pour le prêtre, comme pour les communautés chrétiennes d'une conversion qui vient de l'intérieur et dont personne ne peut prétendre qu'il l'a mieux opérée qu'un autre. Mais cette conversion que l'Eglise demande sans cesse à son Seigneur est la marque la plus profonde de l'Espérance chrétienne. Les conditions nouvelles faites à l'Eglise sont une catastrophe, si la seule ambition des prêtres et des fidèles est de reconstituer un passé révolu. Ces mêmes conditions, lucidement critiquées, peuvent et doivent devenir la chance de la Mission, si toute l'Eglise est décidée à faire advenir le Royaume de Dieu dans l'aujourd'hui de notre monde. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici laisse suffisamment à penser que l'« invention » du ministère des prêtres ne sera pas le fruit d'une improvisation hâtive ou d'une adaptation trop courte. Il est clair que cette chance dont nous avons parlé ne peut être que le fruit de la fidélité profonde aux dons que Dieu ne cesse de livrer à son Eglise et à la grâce particulière que Jésus réserve à ses ministres, pour le bénéfice de son Peuple 15.

#### IV. LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MINISTÈRE SACERDOTAL

Parler des conditions concrètes d'exercice du ministère, c'est aborder le problème le plus voyant, le point le plus crucial, la

<sup>15.</sup> Dans le Décret sur les prêtres, on remarquera que cette perspective proprement missionnaire n'est pas sans doute l'inspiration de fond du texte. Cependant, on sera attentif à toutes les allusions concernant la responsabilité des prêtres au regard des non-chrétiens (voir surtout les n° 4, 5 et 6).

question qui touche le plus la psychologie des pasteurs. Pourtant, on ne saurait rien en dire de sérieux, si les principes fondamentaux n'avaient pas été posés. Nous irons du plus « classique » au moins « classique » ou, si l'on veut, des régions les mieux explorées aux régions les moins explorées.

# Le prêtre et l'Institution ecclésiale

L'exercice le plus classique du ministère du prêtre est celui qu'il exerce normalement auprès de la communauté chrétienne ou encore, d'une manière plus globale, auprès de tout ce qui constitue l'Institution chrétienne visible. Ce « rôle » du prêtre pourrait apparaître sans histoire. En réalité, l'exercice de la fonction sacerdotale au cœur de l'Eglise ne saurait être tout à fait indépendant de la «figure» de l'Eglise au milieu du monde. Lorsque les rapports de l'Eglise et du monde évoluent, on peut s'attendre à ce que les laïcs en subissent le contre-coup au niveau de leur foi personnelle et de leur aisance dans la communauté ecclésiale. Mais on peut affirmer, à coup sûr, que le prêtre est l'homme qui ressent le plus profondément cette évolution. Le contraire serait surprenant. Le prêtre, en effet, par son ordination même a contracté avec l'Institution ecclésiale un lien tout à fait particulier, puisque, comme ministre du Christ, il doit se porter garant du signe visible que l'Eglise manifeste au milieu du monde. A cet égard, le prêtre est une espèce de personne institutionnelle; il mérite à un titre tout spécial cette appellation courante chez les Pères et que toute traduction dévaluerait : homo ecclesiasticus.

Le prêtre, que nous avons situé précédemment à la jointure de la christologie et de l'ecclésiologie, est aussi pour les mêmes raisons à la jointure de l'Eglise et du monde. Aucune atteinte à la responsabilité du laïc, dans une telle affirmation : c'est bien tout le Peuple de Dieu qui vit concrètement la rencontre de l'Eglise et du monde, déjà réalisée une fois pour toutes dans le Verbe Incarné. Mais il reste que le prêtre est responsable, au titre de son ministère, de la manière dont l'Eglise visible apparaît dans le monde. Si « la figure de ce monde passe », la figure de l'Eglise doit exprimer fidèlement les traits du Visage

de Jésus-Christ à travers ce monde mouvant. Le prêtre n'est pas le seul acteur de ce « modelage » incessant et difficile des traits de l'Eglise, loin de là ; mais il porte, dans sa personne même et dans sa responsabilité propre, la hantise de l'authenticité de ce Visage et de sa conformité avec celui du Seigneur. Ni « enfoui » dans le monde, ni « claustré » dans l'Eglise, le prêtre reste l'homme le plus atteint par le phénomène de l'évolution du monde qui d'ailleurs affecte l'Eglise entière et le christianisme lui-même.

La responsabilité du prêtre (avec l'épiscopat), c'est donc ce mode d'apparaître de l'Institution ecclésiale dans le monde. Le ministre du Christ n'est pas seulement le dispensateur consciencieux des dons de Dieu; il est encore le responsable du signe ecclésial au milieu du monde, et il l'est in nomine Christi<sup>16</sup>.

En atteignant la hiérarchie, les persécuteurs des premiers siècles savaient très bien ce qu'ils faisaient : c'est toute l'Eglise qu'ils voulaient rendre impuissante. Cela n'empêche pas d'ailleurs la foi des évêques et des prêtres d'être soutenue, réconfortée et stimulée par la foi du Peuple chrétien. Mais toute attaque contre l'Eglise finit toujours par se fixer sur ceux qui ont cette responsabilité particulière du signe ecclésial<sup>17</sup>. Pour parler positivement, disons que la grande tâche de l'Eglise post-conciliaire concernera précisément cette manifestation du

<sup>16.</sup> Nous retrouvons là une exigence fondamentale de la Constitution Lumen Gentium qui a voulu dire, dès son début, la valeur qu'elle attache à l'Eglise comme signe ou comme sacrement (voir LG, n° 1, 9, etc.).

<sup>17.</sup> Pour prendre un exemple beaucoup moins tragique, il est intéressant de penser qu'un livre qui a fait fortune, en son temps, a pris pour titre Les nouveaux prêtres. Son succès eût été moindre s'il s'était contenté de parler des nouveaux chrétiens ou du nouveau christianisme. C'est pourtant de cela qu'il s'agissait. Encore faut-il préciser que cette nouveauté serait à rejeter si elle n'était pas celle que l'Evangile appelle les nova, toujours liés au vetera. Ce qui est en question ici, c'est justement l'aggiornamento conciliaire, dans lequel les prêtres sont engagés au premier chef.

signe de l'Eglise au milieu du monde. Tâche difficile, mais capitale. Tous les chrétiens y sont conviés, et les prêtres d'une manière éminente. Il s'agira de réduire la distance sociologique, culturelle ou simplement humaine entre l'Eglise et le monde, en tous les points où cette Eglise se rend visible (paroisses, milieux, groupes, communautés diverses, etc.). Un tel souci ne peut pas ne pas habiter le cœur d'un prêtre; ce fut celui de Jean XXIII, souci puisé dans le plus pur évangile. Car, il faut bien s'entendre : « réduire la distance », cela ne signifie pas du tout « naturaliser » l'Eglise (ou le surnaturel), la confondre purement et simplement avec le monde, mais c'est au contraire rendre plus proche, plus présente et plus manifeste la transcendance du Mystère. Cette œuvre immense et passionnante n'en est qu'à ses débuts : la Constitution pastorale sur l'« Eglise dans le monde présent » en est la première ébauche doctrinale. Nul doute que les prêtres auront leur rôle à jouer dans cette œuvre ; ils l'ont déjà, quotidiennement. dans la manière dont ils vivent leur ministère auprès du peuple chrétien. C'est l'exigence même d'une Eglise. Lumière des Nations

# Le prêtre et la Mission

La seconde question fondamentale qui commande l'exercice du ministère sacerdotal est celle de l'exercice concret de la mission du prêtre. On sent peu à peu aujourd'hui que se réalise un équilibre théologique sur ce point. Espérons qu'il s'agit d'un équilibre « dynamique ». Après la longue suffisance des clercs, en matière d'apostolat, il est normal que l'on ait fait appel aux laïcs. Mais nous avons connu parfois le choc en retour, à savoir une certaine suffisance des laïcs, en matière de mission. Actuellement, il semble bien que tous soient d'accord : c'est tout le Peuple de Dieu qui est missionnaire. Encore faut-il que les prêtres, dans cette conjoncture renouvelée, trouvent les moyens d'exprimer et de vivre leur responsabilité missionnaire. Tout n'est pas à faire, certes, mais tout n'est pas fait. On parle souvent aujourd'hui de l'organisation du presbyterium, et l'on a raison. Mais il ne faudrait pas que cette organisation devienne la solution magique à des problèmes ardus et permanents. L'organisation du presbyterium n'est au fond que l'autre nom de l'exercice de la mission sacerdotale. Un presbyterium qui ne serait pas fondé sur la mission ne tarderait pas à passer pour un palliatif, ou encore un remède psychologique. La tâche apostolique du prêtre doit donc être reconnue et organisée, pour qu'elle soit rendue plus efficace. Nul doute que cette œuvre sera celle de l'évêque, mais aussi celle des prêtres, et (pourquoi pas?) celle des chrétiens. Les structures presbytérales ne sont pas une institution figée, qui contraindrait à « faire la mission » en dehors d'elles. Bien au contraire, ces structures n'existent que pour la mission; elles en sont l'aspect institutionnel.

Pour être plus précis, il faudrait que nous puissions entrer dans les détails et fournir des exemples; mais en avons-nous le droit? Les pasteurs responsables ne trouveront dans la théologie que l'inspiration de leur action, et non point sa préfiguration. Cependant, on peut imaginer les structures ecclésiales (et presbytérales) qui seront exigées par la grande ville. On peut entrevoir les liens nouveaux que susciteront dans le clergé les prêtres au travail. On peut encore prévoir la réorganisation du presbyterium que nous vaudra un vaste regroupement des paroisses rurales, sans parler de l'extension de la vie d'équipe...

Cette place du prêtre dans la mission n'appelle certainement pas des bouleversements fondamentaux, mais une évolution progressive, sous la vigilance de la hiérarchie. On peut cependant s'attendre à ce que se renouvellent des cadres de pensée un peu stéréotypés. En particulier, un certain pluralisme doit pouvoir être admis, en ce qui concerne le mode de rapport entre les mouvements apostoliques de laïcs et le ministère hiérarchique. Sans remettre radicalement en cause ce qui existe, n'est-il pas possible de faire place à d'autres formes de rapport entre prêtres et laïcs ? L'idée d'une médiation obligatoire du laïcat, pour l'action apostolique, pourrait être heureusement corrigée, au profit d'une intériorité réciproque entre Peuple de Dieu et ministère. Là encore, il faut se méfier des médiations en chaîne : le Christ, les Apôtres, les évêques, les prêtres, les militants, pour aboutir enfin

aux hommes à évangéliser. Les problèmes contemporains de la mission peuvent être éclairés par la théologie du ministère que nous avons proposée plus haut : dès lors, cette mission sacerdotale ne relève pas d'abord d'une analyse sociologique (comme le voudrait une théologie de la séparation), mais du signe indispensable que le prêtre apporte avec lui dans l'action de toute l'Eglise. Pour le comprendre, nous ne pouvons partir exclusivement du monde, car le monde comme monde ne saura jamais ce que le prêtre peut lui apporter « en plus » (ce vocabulaire du « surplus » étant le propre de l'incroyant). Mais le prêtre doit toujours se demander ce qu'il a reçu mission d'opérer au nom du Christ, pour l'Eglise et donc pour le monde.

Ces quelques réflexions ne représentent qu'une recherche inspirée par l'effort missionnaire du Concile. Vatican II a mis fortement en relief la solidarité de tous les acteurs de la mission. Cette solidarité appelle tout le monde à l'œuvre dans le respect des fonctions de chacun. Ainsi la mission de l'Eglise dans le monde sera toujours la mission même du christianisme, et c'est là l'œuvre des chrétiens; mais cette même mission sera toujours aussi la mission de Jésus-Christ dans le monde, jusqu'à la Parousie, et c'est là le rôle particulier et irremplaçable des ministres du Seigneur.

# La condition humaine du prêtre

Pour clore ces réflexions, il nous faut enfin dire quelques mots de la condition du prêtre dans le monde. Question préoccupante, aujourd'hui. Il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire de l'Eglise. Pendant des siècles, le prêtre est apparu comme un « personnage » très valorisé, du point de vue de sa condition sociale. Encore faudrait-il ne pas idéaliser le passé : les historiens savent dans quel état lamentable se trouvait le clergé, avant le grand renouveau du XVIIe siècle. De nos jours, la question se pose avec une acuité nouvelle, en raison des bouleversements sociaux : la formule la plus courante, à ce sujet, évoque la condition marginale du prêtre par rapport à la société contemporaine. Une telle constatation invite à la réflexion;

mais nous ne pouvons proposer une telle réflexion qu'au niveau des principes, car il faut nous garder là, plus qu'ailleurs, d'offrir des solutions. Nous croyons que ce problème de la condition humaine du prêtre ne peut se résoudre qu'en fonction d'une double polarité qui commande sa présence.

Il y a d'abord une polarité proprement religieuse. Autrement dit, le prêtre doit être présent au monde et doit être reconnu comme homme parmi les hommes pour un motif qui n'est rien d'autre que celui de son ministère et de sa mission<sup>18</sup>. L'exigence de « présence » que comporte la vie du prêtre ne peut donc pas être envisagée comme une compensation à une « séparation » préalable et, pour ainsi dire, native. Si tout chrétien se doit d'être présent au monde, non seulement comme homme, mais encore au titre même de sa foi chrétienne, on comprend que le prêtre reçoive, de par son ordination et sa mission, une espèce d'exigence nouvelle et supplémentaire sur ce point ; et paradoxalement, mais réellement, c'est cette exigence supplémentaire qui se traduit par des forces diverses de séparation. Nous pensons ici au célibat, à la pauvreté, à une forme d'obéissance de type ministériel. Mais ces formes particulières de vie sont bien dans tous les cas l'expression d'une présence plus profonde; elles illustrent, en quelque sorte, cette assomption progressive de l'humanité réalisée par le Christ depuis son Incarnation, jusqu'à sa Glorification, en passant par la Passion et la Croix. Si jamais le prêtre perdait conscience de cette motivation de sa présence dans le monde, non seulement il serait amené à se comparer au laïc chrétien, en se demandant ce que son minis-

<sup>18.</sup> Le n° 3 du Décret sur les prêtres est particulièrement net à ce sujet. Il mérite d'être lu avec soin. Notons ces deux phrases : « Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance sont, d'une certaine manière, mis à part au sein du Peuple de Dieu; mais ce n'est pas pour être séparés de ce Peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit; c'est pour être totalement consacrés à l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre, mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions de vie »

tère lui ajoute, mais encore il finirait par chercher sa raison d'être au monde uniquement à partir de motifs humains : pour être davantage le ministre du Christ, il lui faudrait se contenter de n'être qu'un homme parmi les hommes. Nous retrouvons ici les mêmes fondements que dans nos premières réflexions : si le prêtre est vraiment significatif du rapport mystérieux du Christ avec son Eglise, il est clair qu'un tel rapport ne peut apparaître en plénitude que dans l'acte du Mystère pascal, mais il est non moins certain que ce rapport est inscrit dans la présence du Verbe Incarné parmi les hommes. Le Christ est déià Quelqu'un dans le monde, avant même que le monde le reconnaisse. Voilà pourquoi la présence du prêtre a déjà valeur apostolique et valeur spécifique, du seul fait que le prêtre est envoyé, in persona Christi. Finalement, la raison d'être du prêtre au monde est la même que la raison d'être du prêtre auprès de la communauté chrétienne, bien que les modalités de cette présence et de cette action soient très différentes dans les deux cas

S'il est vrai que le prêtre ne doit jamais oublier ce pôle proprement religieux de sa présence (sous peine d'être pratiquement réduit à l'état laïc), on ne saurait négliger pour autant la polarité proprement humaine de cette même présence. Les deux aspects, loin de s'opposer, s'appellent mutuellement. En d'autres termes, la motivation due au ministère reste un principe spirituel, et l'on ne saurait en déduire purement et simplement les conditions concrètes d'une présence sacerdotale à un monde déterminé. Ces conditions concrètes nous sont données par le monde lui-même, un monde qui s'élabore, qui enfante ses valeurs propres et ses divers types d'homme.

C'est toute la question de la « reconnaissance » du prêtre par le monde contemporain, question qui implique les divers éléments constituant, comme l'on dit, la personnalité de base. Sur ce point les sociologues doivent être écoutés, à condition que l'on ne leur demande pas de suppléer à la motivation religieuse dont nous avons parlé plus haut. Il est certain que le prêtre français a perdu, au début de ce siècle, son « statut social » ; il a vécu jusqu'à maintenant sur une lancée ; mais aujourd'hui,

il se demande comment retrouver un statut nouveau (ou des statuts divers) et, par le fait même, les moyens de s'intégrer à la société contemporaine, sans pour autant se laisser modeler uniquement par les seuls critères du monde. A cet égard, la théologie de Vatican II pourrait être indûment exploitée. On a raison d'insister sur le prêtre comme serviteur et sur le ministère comme pur service du Peuple de Dieu. Mais, on traduit parfois cette réalité mystique dans des constatations de type sociologique, qui font peu à peu du prêtre un personnage tellement « enfoui » qu'on ne voit plus comment il pourrait émerger. Certes, le prêtre n'est plus un notable, un chef clérical ou un « paterfamilias »; mais, tout en se réjouissant de cet état de fait, on devrait se demander par quoi cette condition humaine a été remplacée. Il est certain, par exemple, que le prêtre demeure un responsable spirituel; mais il faut encore se demander comment cette responsabilité émerge sur le plan sociologique, tout en se gardant, à coup sûr, de toutes les tentations de la puissance.

Il semble bien que le problème du prêtre contemporain se trouve, en partie, dans cette émergence de sa fonction spirituelle au niveau d'un rôle ou de plusieurs rôles humains, par lesquels ce même prêtre serait intégré à la société. Nous sommes bien conscient de la quantité de questions ainsi soulevées, jusqu'au problème du statut financier. Mais il était bon, croyons-nous, de faire apparaître les principes essentiels de cette présence du prêtre. Ni cléricalisme de la puissance, ni angélisme de la présence. La seule prise de conscience des conditions spirituelles et humaines de la présence du prêtre peut être déjà un facteur d'équilibre. On peut espérer en effet qu'une réflexion prolongée et lucide empêche les prêtres de se laisser abattre par des situations déprimantes et les pousse à la recherche patiente, préparant les réajustements progressifs, dans la fraternité du ministère commun.



On ne saurait trouver à ces pages de meilleure conclusion que celle du Concile, lorsqu'il s'en remet à la fidélité inventive des prêtres et à leur sens apostolique<sup>19</sup>. Il n'y a rien de plus dangereux qu'un optimisme béat ou qu'un pessimisme dépressif. La foi chrétienne ne se cache aucune difficulté, ne se dissimule aucun péché; mais elle sait que le monde présent que nous avons reçu en partage est le monde même que Jésus-Christ assume dans l'aujourd'hui de son Salut et qu'il conduit vers la Gloire dans le passage mystérieux de sa Croix. Le prêtre, plus qu'aucun autre, est convaincu de cette puissance de la foi. S'il accepte des remises en cause nécessaires, ce n'est pas pour sombrer dans le trouble, mais pour puiser de nouvelles forces dans l'inépuisable Amour de Dieu, manifesté en Jésus-Christ.

Henri DENIS

<sup>19.</sup> Cf. la conclusion réaliste et pleine d'espérance du Décret sur les prêtres, PO, n° 22.